



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 26167

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la diplomatie des droits des personnes LGBT dans le monde, et particulièrement en Europe de l'est. En effet, les réactions suscitées par la révélation de son homosexualité par un journaliste russe, le 25 janvier 2013, témoignent de la situation difficile des personnes LGBT en Russie et plus largement en Europe de l'est. On note la multiplication des lois répressives et le développement des populismes d'État qui trouve une traduction dans l'adoption à la Douma d'une loi réprimant la promotion de l'homosexualité auprès des mineurs, sous peine d'amende allant jusqu'à 12 000 euros. De telles mesures existaient déjà dans des villes de province, et cette loi contre la propagande homosexuelle s'inscrit dans un cadre plus large, celui de la pente répressive empruntée depuis un an. Toutefois, depuis sa décriminalisation en 1993, le pouvoir russe n'avait organisé une telle attaque contre cette identité sexuelle, toujours considérée comme une déviance par une majorité des Russes. L'homophobie est latente : près de la moitié des Russes se disent « dégoutés ou effrayés » par les personnes LGBT. Pour 34 % des Russes, l'homosexualité est une « maladie à soigner ». Le conservatisme a pour conséquence la non-reconnaissance sociale des personnes LGBT, une exclusion sociale des personnes LGBT discriminées, et une multiplication des agressions physiques à leur rencontre. Ainsi, il lui demande quelles sont les opportunités qui s'offrent au Gouvernement et les modalités de son action pour promouvoir la diplomatie des droits des personnes LGBT à travers le monde, et notamment en Europe de l'est qui connaît des événements conservateurs.

### Texte de la réponse

La France est très préoccupée par la situation des personnes lesbiennes, gays, bi-sexuel(le)s ou transgenres (LGBT), qui souffrent de discriminations en Russie. La France a appelé l'attention de la Russie sur la nécessité de permettre le déroulement à Moscou, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, d'une « marche des fiertés ». Elle suit d'autre part avec beaucoup d'attention le projet de loi interdisant la diffusion à des mineurs d'information relative à l'homosexualité, considérée comme de la propagande homosexuelle, lequel n'a, pour l'instant, été adopté qu'en première lecture par la Douma fin janvier 2013. Avec ses partenaires, elle appuie les actions de l'Union européenne visant à sensibiliser les autorités russes au risque de discrimination et de rupture d'égalité des droits que créerait une telle législation. D'une façon générale, la France s'est beaucoup mobilisée dans les enceintes internationales sur la lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBT. La lutte en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité est aujourd'hui un sujet prioritaire pour la France dans le cadre de sa politique de promotion et de protection des droits de l'Homme. Elle a présenté en 2008, conjointement avec les Pays-Bas, devant l'assemblée générale des Nations unies, le texte de la Déclaration relative aux droits de l'Homme et à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, dont 68 États sont devenus signataires. La France a également travaillé à la préparation de la résolution sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre au conseil des droits de l'Homme en juin 2011. Elle a aussi soutenu la tenue, pour la première fois, d'un important débat public sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre au conseil des droits de l'Homme en mars 2012. Le succès de ces initiatives témoigne de l'avancée progressive de cette question au sein des

Nations unies et auprès des Etats. Cependant la situation dans certains pays reste préoccupante, et la France est particulièrement attentive à l'évolution de la situation dans les Etats qui tendent à durcir leur législation à ce sujet. C'est pourquoi la France soutient les efforts déterminés des défenseurs des droits de l'Homme et des ONG, dont la mobilisation est indispensable dans ce combat. La France a ainsi institué, avec les Pays Bas, la Norvège et quatre ONG, un fonds de soutien international « droits de l'Homme, orientation sexuelle et identité de genre », permettant d'appuyer sur le terrain les efforts d'associations engagées dans la lutte contre l'homophobie. Enfin, la France a organisé à Paris, le 26 mars 2013, une conférence régionale européenne sur les droits de personnes LGBT. Cette conférence s'inscrit dans un processus mondial de consultations, organisées sur plusieurs continents, dont le but est d'accroître la sensibilisation des Etats et de la société civile et de contribuer à une prise de conscience internationale en vue de réponses concrètes à élaborer en commun.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26167

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 mai 2013](#), page 4883

**Réponse publiée au JO le :** [4 juin 2013](#), page 5761